cyanmagentajaunenoir

HOROYA
Quotidien national

AVIS AUX ANNONCEURS

64 ans INDÉPENDANCE

A l'occasion de la célébration de l'an 64 de l'indépendance de la République de Guinée, le quotidien national **HOROYA** propose aux lecteurs un numéro spécial. Des espaces publiciatires sont mis à la disposition des annonceurs pour faire la promotion de leurs entreprises.

Contactez la Direction Générale
Tél : 624 944 599 / 623 490 130
horoya1958@gmail.com

N°8144 DU JEUDI 22 AU VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2022 * 61ème ANNÉE | www.journalhoroya.net * horoya1958@gmail.com | PRIX : 2 000 GNF

FACE AUX PROPOS D'UMARU EMBALLO SISSOCO

Après la sortie du président en exercice de la CEDEAO, Umaru Sissoco Embalo sur la situation sociopolitique en République de Guinée où il n'a pas hésité de brandir la menace de ''lourdes sanctions'' contre les autorités du Comité national de rassemblement pour le développement (CNRD), des réactions de la part du gouvernement n'ont pas tardé à se faire entendre. Il s'agit notamment de celui du Chef du gouvernement Dr Bernard Goumou dont nous vous proposons l'intégralité dans nos colonnes.

La réaction à chaud du PM, Dr Bernard Goumou

HOROYA Quotidien national
Journal Horoya
Q Horoya
Site web : www.journalhoroya.net

POUR VOS ABONNEMENTS
Siège : Dans l'enceinte de la RTG Boulbinet – Kaloum
Tél : (+224) 664 633 212 / 623 490 130 - BP : 191 Conakry
E-mail : horoya1958@gmail.com

FACE AUX PROPOS D'UMARU EMBALLO SISSOCO

La réaction à chaud du PM, Dr Bernard Goumou

Après la sortie du président en exercice de la CEDEAO, Umaru Sissoco Embalo sur la situation sociopolitique en République de Guinée où il n'a pas hésité de brandir la menace de ''lourdes sanctions'' contre les autorités du Comité national de rassemblement pour le développement (CNRD), des réactions de la part du gouvernement n'ont pas tardé à se faire entendre. Il s'agit notamment de celui du Chef du gouvernement Dr Bernard Goumou dont nous vous proposons l'intégralité dans nos colonnes.

HOROYA
Quotidien national

BP: 191 Conakry, République de Guinée
E-mail: horoya1958@gmail.com
Siège: Boulbinet - C. de Kaloum

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Ibrahima Koné
Tél: 664 63 32 12 / 624 94 45 99
konesayon1@gmail.com

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
Mame Fatoumata Diallo
Tél: 623 49 01 30
randasylla17@gmail.com

REDACTEUR EN CHEF
REDACTEUR EN CHEF ADJOINT
Amadou Kendessa Diallo
Tél: 622 48 10 45 *kenssa2@gmail.com*

SECRETAIRE GENERAL
Lancinè Camara
Tél: 622 34 17 77 *lacicama@gmail.com*

RUBRIQUE CULTURE & SPORTS
Dinah Salifou Soumah
Tél: 628 36 43 56

RUBRIQUE ÉCONOMIE
Lansana Sarr
Tél: 628 97 19 33 sarrlansana93@gmail.com

RUBRIQUE INTERNATIONALE
Jean Marie Morgan
Tel : 622 26 97 26 morgan1535@gmail.com

RESPONSABLE SITE WEB
Youssouf Hawa Kéïta Tél : 622 28 54 00

CHEF SERVICE FABRICATION
Abdoulaye Alsény Bangoura
Tél: 664 00 44 47 abalbangou@gmail.com

CHEF SAF
Aïssata Bilivogui
Tél: 622 55 61 42

CHEF SERVICE COMMERCIAL
Amara Sylla Tél: 628 80 71 88

Nous avons constaté avec étonnement et exaspération la nouvelle sortie de l'amuseur public de Bissau, un guignol dans le manteau d'homme d'État. Malheureusement, celui qui montre qu'il est arrivé par effraction à la tête de la respectable institution sous-régionale est sorti, comme à ses habitudes, du cadre sacré de la diplomatie et du respect que l'on doit à ses pairs.

Ne pouvant s'empêcher de parler de la République de Guinée qui devient décidemment une obsession pour lui, Umaru l'emballé Sissoco a encore dérapé, nous obligeant à notre corps défendant, de le recadrer.

Nous considérons inappropriées et grossières ses prises de parole contre notre pays et ses dirigeants.

Il nous revient donc de rappeler au président Bissau guinéen que sa démarche personnelle, irrévérencieuse, irrespectueuse et irresponsable lui retire le peu de crédibilité qu'il lui restait pour parler de la situation guinéenne.

La propension de Monsieur Embalo à se répandre dans la presse est connue de tous. Si cette attitude cache son mal être, elle expose sur la place publique ses plans contrariés. La transition guinéenne est inclusive et prend en compte les positions de l'ensemble des Guinéens pas uniquement celle d'une officine dont l'emballé de Bissau a du mal à dissimuler le parrainage. Comme il aime s'épancher dans les médias, nous l'invitons par ce même canal à cesser de se cacher derrière le masque de la CEDEAO pour régler des comptes personnels. Son jeu est connu.

L'appartenance de la Guinée à la CEDEAO, nous la revendiquons fièrement et la défendons jalousement en tant que membre fondateur de cette organisation. Le dialogue avec la CEDEAO se poursuit et ne sera jamais rompu. La Guinée reste disponible pour travailler avec les pays frères de notre espace pour trouver des solutions concertées aux défis actuels. Par le passé, la Guinée a montré sa disponibilité à prêter main forte à ses voisins en difficulté.

La dignité, le respect et la fierté sont des valeurs sacrées partout en Afrique et particulièrement en Guinée. Nous n'accepterons jamais que notre honneur soit trainé dans la boue.

Le 28 septembre 1958, nous avons pris notre destin en main avant de porter secours à d'autres pays frères. En plus de la proximité géographique, un lien de sang nous unit à la Guinée Bissau. Non ! Aucun arriviste politique encore moins un opportuniste mal briefé, ne nous amènera à détruire ce précieux héritage légué par les illustres devanciers Amical Cabral et Ahmed Sékou Touré, et entretenu par le Général Lansana Conté.

Nous invitons le crieur public de Bissau à ne parler de la Guinée que lorsque les respectables Chefs d'États de la CEDEAO lui auront demandé de rendre compte de leur position commune sur une situation donnée.

Nous prenons l'opinion à témoin que nous ne tolérerons plus les propos subversifs et agissements insidieux d'un type surexcité par des responsabilités étatiques et supranationales.

Nous rassurons nos sœurs et frères de la Guinée Bissau que nous faisons la différence entre les positions opportunistes et les relations historiques qui nous lient.

Nous réitérons à la CEDEAO que, conformément à l'engagement patriotique du Président de la Transition et du CNRD, nous sommes à l'écoute de toutes les forces vives de la nation. A cet effet, nous venons de mettre en place un cadre de dialogue inter guinéen inclusif qui vise à favoriser des échanges constructifs sur la bonne conduite de la transition.

Nous sommes concentrés sur cet objectif et ne nous laisserons pas distraire.

Nous comptons sur l'accompagnement de la CEDEAO et des partenaires techniques pour réussir le retour à l'ordre constitutionnel.

CADRE DE DIALOGUE INCLUSIF INTER GUINÉEN

Le Premier ministre expose le mode d'emploi

Bernard Gomou ne semble rien négliger quand il s'agit d'estomper les frictions qui empoisonnent depuis peu le climat sociopolitique en Guinée. Il met les petits plats dans les grands afin de ramener les Guinéens autour de la même table et discuter des préoccupations du moment : la bonne conduite de la transition. D'où le cadre de dialogue inclusif inter guinéen dont il expose aujourd'hui le mode d'emploi.

Dialogue, Assises nationales, concertation, etc., visiblement, les autorités de la transition tentent le tout afin de dissiper les inimitiés entre Guinéens. Aujourd'hui, un cadre de dialogue inclusif inter guinéen est en train d'être peaufiné. Mais déjà, Bernard Gomou livre les contours du précieux sésame réclamé à cor et à cri par des acteurs sociopolitiques. Pour le Premier ministre, « Il s'agit du cadre de dialogue inclusif inter guinéen, institué par décret et placé sous l'autorité du Premier Ministre. »

Et d'indiquer clairement que : « La décision de poursuivre une dynamique de dialogue inclusif et fraternel pour une construction collective et durable de la Guinée, découle de la volonté de respecter l'engagement patriotique du Président de la Transition et du CNRD qui, dès après le 5 septembre 2021, a écouté toutes les forces vives de la nation et s'est attaché à la prise en compte de leurs attentes dans le chronogramme de la Transition et la Lettre de mission du Premier Ministre. »

Péripéties…

Selon le Premier ministre, « La mise en place de cet organe s'inscrit donc dans la suite des concertations nationales tenues au lendemain de la prise de responsabilité des forces de défense et de sécurité pour la refondation de l'État ; l'adoption de la Charte de la Transition ; la mise en place du Conseil national de la Transition composé des représentations des partis politiques, de la société civile et des forces de défense et de sécurité ; l'organisation des Assises nationales sur toute l'étendue du territoire national et dans les représentations diplomatiques de notre pays des Assises Nationales dont les recommandations vont connaitre très bientôt un début de mise en œuvre. » A ce titre, « Le cadre de dialogue inclusif inter-guinéen pour sa part vise à favoriser des échanges constructifs entre les acteurs des forces vives de la nation sur la transition. Le Président de la Transition me fait l'honneur et le privilège de coordonner les activités de ce dialogue et de lui rendre compte périodiquement. Désormais, il n'existe plus aucun obstacle pour que les Guinéens se parlent et décident ensemble de l'avenir de leur pays. »

Le don de soi…

Le Premier ministre ne lésine pas sur les moyens. Il fait un don de soi. C'est pourquoi, il a lancé : « Vous pouvez compter sur moi pour matérialiser cette volonté. (…) je m'engage à y consacrer toute mon énergie, car nul sacrifice, aucun effort n'est de trop pour établir un pont fraternel pour rassembler les filles et fils de notre famille, la Guinée. » Pour mettre tout le monde d'accord, « toutes les dispositions sont en train d'être prises pour le démarrage effectif dès la semaine prochaine du cadre de dialogue inclusif.

Après tout, « Cette page nouvelle que nous allons écrire ensemble, vise à consolider les acquis des processus de concertation passés et à dégager le consensus le plus large possible sur l'ensemble des questions pendantes relatives à la bonne conduite de la transition. Plus qu'un espoir de voir prospérer cette démarche, je nourris une conviction profonde qu'entre Guinéens responsables, nous devons taire nos divergences pour regarder ensemble dans la même direction. »

Les tenants et aboutissants…

Conformément au décret, le cadre de dialogue inter guinéen sera animé, rappelle le PM, « par un groupe de facilitateurs nationaux que j'aurai nommés. Ces Guinéennes et Guinéens seront choisis sur la base des critères de moralité, de neutralité et d'expertise. Ils auront pour rôle de présider les plénières, modérer les discussions, faciliter une bonne communication entre les parties prenantes, rapprocher les positions entre les parties, veiller au respect des modalités pour assurer l'atteinte des objectifs du dialogue. »

Cette déclaration du Premier ministre a eu un écho favorable parmi les forces vives. Même si certains leaders politiques et sociaux veulent attendre de voir, cette bonne foi se matérialiser dans les actes. Quoi qu'il en soit, force est de constater que c'est une grande avancée, vers une sortie de crise.

Thierno Peredio

Les travaux de ce cadre permettront de :

- Trouver un consensus sur l'agenda du chronogramme de la transition soumis par le Gouvernement pour favoriser le retour à l'ordre constitutionnel ;
- S'entendre sur les approches et les échéances de mise en œuvre des points d'action de l'Agenda ;
- S'entendre sur des mesures de confiance durant la Transition tout en respectant les lois et règles qui régissent notre pays et le respect des séparations des pouvoirs (Législatif, Exécutif, et Judicaire)
- Et d'établir un mécanisme de mise en œuvre des accords trouvés à l'issue de ce dialogue.

INFORMATION ET COMMUNICATION

La nouvelle ministre en visite d'imprégnation dans des directions de son Département

Il était 16h ce mardi, 20 septembre quand la ministre de l'information et de la communication, effectuait une visite d'imprégnation dans les différentes directions de son département. C'est ainsi que Mme Aminata Kaba a arpenté les marches et autres couloirs des directions du Quotidien national Horoya, de la RadioTélévision Guinéenne (RTG) Boulbinet et de la Radio Kaloum Stéréo (RKS).

En se rendant au pas de course dans les locaux des services rattachés à son Département, la ministre de l'Information et de la Communication entend toucher du doigt les réalités du personnel ainsi que les grands défis auxquels sont confrontés les uns et les autres.

Ici et là, Mme Aminata Kaba a conféré avec les responsables, pour mieux évaluer les urgences et autres priorités. Déjà, à Horoya par exemple, plusieurs difficultés ont été évoquées. Il s'agit notamment de la rénovation et équipement des locaux après le vandalisme mais également, le cas des stagiaires.

Très attentives aux différentes sollicitations, la ministre de l'information et de la communication, Mme Aminata Kaba compte mettre bouchées doubles afin de donner une image plus rayonnante à ce média de service public. Mais, déjà, elle s'est réjouie de l'entame des travaux de réhabilitation : » Je pense que le journal Horoya a un peu plus de chance, puisqu'il y a les travaux de rénovation qui sont en cours. Pour moi, c'est un grand pas. Cela est à encourager dans la mesure où les actes sont en train d'être posés pour que les conditions de travail du personnel de Horoya puissent s'améliorer. C'est un pas en avant même si cela a pris du retard, mais cela reste un espoir. »

Ce fut donc une occasion pour la Mme la Ministre d'encourager le vivre ensemble, suite à la délocalisation du Quotidien national Horoya dans l'enceinte de la RTG Boulbinet. Pour elle, quand les travaux de la RTG Boulbinet et la RKS vont débuter, Horoya doit pouvoir héberger les deux autres entités d'un même département.

Parlant du cas des stagiaires, la ministre Aminata Kaba a noté : « Je ne gère pas les stagiaires de façon globale, il y a un service qui est là et qui s'occupe de cela. Personnellement, je ne veux pas me prononcer là-dessus. Je délègue mon pouvoir aux différentes directions qui ont la responsabilité de s'organiser pour non seulement rassurer les stagiaires et contractuels permanents mais également pour que ces personnes puissent bénéficier des stages. Et s'ils sont performants, pour pouvoir les recruter lorsque le besoin se fera sentir « a-t-elle précisée.

Par rapport aux défis, la ministre Kaba reste consciente : « J'ai beaucoup de défis à relever comme tout le monde. Les chantiers sont nombreux, les premières bases ont été posées grâce à la visite du Président de la transition, Colonel Mamadi Doumbouya effectué ici au mois de décembre dernier. A travers cette visite, la radio et la télévision avaient bénéficié des matériels de dernière génération. Ce sont des signaux forts qui montrent à suffisance l'attention que le gouvernement a pour le personnel du ministère « a conclu Mme Kaba.

Sékouba Kourouma

Lire Horoya c'est bien, s'y abonner c'est mieux

NOUVEAU SIÈGE DU PORTE-PAROLAT DU GOUVERNEMENT

Bienvenue à la Cité des nations, Villa 6 !

Un an après la prise du pouvoir par le Comité National de Rassemblement pour le Développement (CNRD), la Cellule de Communication du Gouvernement vient d'être dotée d'un siège dans la cité des nations villa 6, dans la commune de Kaloum. L'inauguration de ce nouveau siège s'est déroulée en présence du premier ministre chef du gouvernement, M. Bernard Goumou, des ministres de la Communication et de l'Information, Mme Aminata Kaba, du porte-parole du Gouvernement, M. Ousmane Gaoual Diallo, de celui des Transports, M. Yaya Sow, et de l'Economie, M. Moussa Cissé, ainsi que le président de la Haute Autorité de la Communication, M. Boubacar Yacine Diallo.

Jusque-là éparpillé partout, le personnel du porte-parolat du gouvernement peut enfin se regrouper, travailler, afin d'assurer la communication gouvernementale, en toute sérénité et dans le confort requis. Des bureaux, un studio de production, une salle d'émission Télé avec des équipements de dernière génération pour la restitution de la production des images, une salle de conférence de 50 places et une régie, tel est la composition de ce nouveau bijou qui a été présenté ce mardi 20 septembre à la presse.

Selon le ministre porte-parole du gouvernement, M. Ousmane Gaoual Diallo, cette initiative du gouvernement de doter les services d'information du gouvernement d'un siège, vient du fait que, le porte-parolat, ne soit pas qu'un individu, mais un service qui a du personnel. « Souvent quand on parle de communication gouvernementale, on voit le porte-parole, mais derrière lui, il y a toute une équipe dévouée qui rédige et organise la communication. C'est pourquoi nous avons voulu que cette équipe ait un endroit, et qu'on ait une adresse finalement », a-t-il fait savoir.

Le patron des lieux, le ministre des Postes et Télécommunication, porte-parole du gouvernement M. Ousmane Gaoual Diallo, a accueilli ses invités avec une immense joie qui est pour lui une grande opportunité d'aménager cette villa.

En prenant la parole à la place du Premier ministre, le ministre des transports a affirmé que ce siège est la conjugaison de deux efforts, celui du président de la Transition, colonel Mamadi Doumbouya et celui du premier ministre chef du gouvernement, afin de doter le porte-parolat du gouvernement pour qu'enfin la communication serve à la population.

Après la coupure du ruban par la ministre de la Communication Aminata Kaba et le Premier Ministre Bernard Goumou, la délégation a eu le privilège de visiter tout le bâtiment en présence des journalistes.

Nantènin Traoré

Photos : Lamine Sylla

COUR D'APPEL DE CONAKRY

Vers une nouvelle dynamique

Alphonse Charles Wright a passé le témoin à Yamoussa Conté. La cérémonie de passation a eu lieu mardi, 20 septembre dans la salle d'audience du Parquet général en présence d'éminentes personnalités.

L'occasion était opportune pour le représentant du sortant, le chef de cabinet Me. Billy I Keïta d'inviter, au nom d'Alphonse Charles Wright le successeur à plus d'abnégation en matière de traitement des dossiers dans l'équité, professionnalisme et dans la transparence pour un poste qui est resté vacant pendant deux mois. Ce qui, selon lui, va permettre à la justice guinéenne de garder sa confiance aux yeux des populations, du gouvernement et de l'extérieur.

Mesurant la portée du travail qui l'attend, le nouveau procureur général près la cour d'appel de Conakry, Yamoussa Condé a rassuré à l'assistance, sa volonté d'impulser une nouvelle dynamique à la cour d'appel de Conakry qui rentre dans le cadre de sa bonne gestion. Notamment dans le traitement des dossiers ainsi que des actes qui devront lui permettre d'accomplir sa mission à lui confié. Cela, pour mériter la confiance des populations et le gouvernement de notre pays.

Pour réussir ce pari, le nouveau procureur général a noté: « Je compte sur la contribution de tout un chacun de vous pour poser des actes concrets qui concours au rayonnement du parquet pour une justice équitable « a dit Yamoussa Conté.

A noter que c'est l'inspecteur général du ministère de la justice, Yaya Kaïraba Kaba qui a procédé à l'installation du nouveau procureur général près la cour d'appel de Conakry, Yamoussa Conté ainsi que le président de la 6ème chambre, Pierre Lamah dans leurs fonctions respectives. Lequel a exhorté les nouveaux promus à donner le maximum d'eux-mêmes pour redynamiser le parquet. Ledit parquet qui devra dans quelques jours abrités le procès du 28 septembre 2009.

Sékouba Kourouma

Lire Horoya c'est bien, s'y abonner c'est mieux

www.journalhoroya.net

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 2022

L'exercice 2022 s'équilibre en recettes et en dépenses à plus de 30 mille milliards GNF

En session plénière le lundi, 19 septembre 2022, les conseillers nationaux ont adopté à la majorité le volet Recettes du Projet de Loi de Finances Rectificative 2022. Dans le rapport de la commission du plan, des affaires financières et du contrôle budgétaire portant sur l'examen et l'adoption du volet Recettes de la Loi de finances rectificative 2022, il est mentionné que l'examen et adoption de LFR pour l'exercice 2022 s'équilibre en recettes et en dépenses à 30 566 361 988 867 GNF (trente mille cinq cents soixante-six milliards trois-cent-soixante-un millions neuf-cent-quatre vingt-huit mille huit-cent-soixante-sept francs guinéens).

Fatima Camara, porte-parole de la commission du plan, des affaires financières et du contrôle budgétaire dans son rapport a rappelé que, le projet de loi de finances rectificative s'y rattachant, préparé et présenté en session plénière du Conseil National de la Transition (CNT) en date du 14 septembre 2022 par le ministre du Budget, le ministre des Finances et le Gouverneur de la BCRG pour la politique monétaire a été examiné en sa partie recettes en commissions et en inter commissions les 15, 16, 17, 18 septembre 2022.

A la suite de cette étude dit-elle, un certain nombre de constats, d'interrogations, d'inquiétudes ont été relevés notamment :

- les baisses des recettes dues à l'application du Tarif Extérieur Commun (TEC) ;

- le statut de certaines entreprises publiques ;

- la modification de certains articles du Projet de Loi de Finances Rectificative (PLFR) relatifs aux mesures nouvelles ;

- les baisses et les absences de prévisions budgétaires au niveau de certaines lignes ;

- la taxation des transactions financières des sociétés de téléphonies (orange money et mobile money) et la taxation des jeux de hasards ;

- le revenu tiré des sociétés de distribution télévisuelle ;

- les cessions d'immobilisations corporelles (vente de véhicules) ;

- la clarification de la gestion de la taxe sur les carrières ;

- le recouvrement de la Contribution Foncière Unique (CFU) sur les bâtiments achevés et non occupés ;

- la clarification du statut fiscal des entreprises d'Etat ;

- la clarification de la gestion des recettes locatives (le patrimoine bâti) ;

- le rattachement des recettes issues des Tests PCR COVID-19 au Compte Unique du Trésor ;

- la décentralisation des centres de délivrance des passeports ;

- la précision des missions du Fonds d'Investissement Minier (FIM) de manière à s'assurer qu'il n'y a pas de conflit de compétence ou de double emploi des ressources avec les autres organismes publics du secteur ;

- la croissance économique et son impact sur le panier de la ménagère; la sous-évaluation des recettes ;

- l'impact de la baisse de la demande bauxitique de la Chine sur les recettes ; l'amélioration de la gouvernance des sociétés publiques à travers la mise en place des conseils d'administration afin d'accroitre la mobilisation des dividendes ;

- la nature du partenariat entre l'Etat et la société chargée de la délivrance du permis de conduire et de la carte grise ; l'impact économique de la relance de la coopération avec l'Union Européenne dans le domaine de la pêche ; la précision de la gestion des amendes de la pêche ; les raisons de la baisse des prévisions des recettes consulaires ; les raisons de la baisse des recettes minières ;

-la révision du statut de l'ARPT ;

- la clarification de la gestion des amendes issues des contraventions de la Police et de la Gendarmerie ;

-la liste détaillée de toutes les sources de recettes administratives par département ministériel.

Recommandations

A la suite des débats enrichissants, les recommandations suivantes ont été formulées par les conseillers nationaux.

- Poursuivre la récupération des restes à recouvrer auprès des entreprises redevables ;

- Poursuivre la mise en place et la tenue à temps des Conseils d'Administration des Entreprises Publiques en vue de rehausser le niveau des dividendes de l'Etat ;

- Mettre en application la taxe sur les jeux de hasard conformément aux dispositions de l'article 513 du Code Général des Impôts; Reverser les recettes issues du TEST PCR COVID -19 dans le compte du trésor public ;

- Veiller au versement des recettes issues des contraventions de la police et de la gendarmerie au Trésor public et dématérialiser le paiement desdites amendes ;

-Doter en moyens adéquats les services chargés des recouvrements des recettes de l'État ;

- Mettre en place un mécanisme réel de perception des taxes payées par les entreprises de production des eaux souterraines au Trésor public ;

- Mettre en place un mécanisme d'imposition des contrats de réassurance; Renforcer les ressources humaines de la Direction Générale des impôts par le remplacement des fonctionnaires admis à la retraite ;

-Impliquer le patronat à la réorganisation du secteur informel afin de faciliter le recouvrement des différentes taxes;

-Augmenter la TCT de 1 franc à 2 francs dans la loi de finances initiale 2023 ;

-Eviter la prolifération des organismes publics qui pourraient avoir des objectifs similaires (ANAIM, SOGUIPAMI, FIM) ;

-Mettre en place un nouveau dispositif de perception des recettes issues de la vente des vignettes en attendant l'opérationnalisation des paiements par voie électronique ;

Elaborer une note technique sur le permis d'importation et d'exportation de marchandises (DDI et DDE) ;

-Réexaminer les exonérations accordées aux sociétés notamment les sociétés minières.

Balla Yombouno

Le volet recettes de la LRF adopté par la majorité des conseillers nationaux

Les conseillers nationaux de la transition ont adopté à la majorité ce lundi 19 septembre 2022, le volet recettes de la Loi de Finances Rectificative (LFR) pour l'exercice 2022.

Dans le rapport de la commission du plan, des affaires financières et du contrôle budgétaire portant sur l'examen et l'adoption du volet Recettes de la Loi de finances rectificative 2022, il est mentionné que l'examen et adoption de LFR pour l'exercice 2022 s'équilibre en recettes et en dépenses à 30 566 361 988 867 GNF (trente mille cinq cent soixante-six milliards trois-cent-soixante-un millions neuf-cent-quatre vingt-huit mille huit-cent-soixante-sept francs guinéens)

Dans son volet recettes le montant se chiffre à 26 192 461 307 187 GNF (vingt-six mille cent quatre-vingt-douze milliards quatre cent soixante-un millions trois-cent-sept mille cent quatre-vingt-sept francs guinéens).

Quant à son volet dépenses, le montant se chiffre à 30 566 361 988 867 GNF (trente mille cinq-cents soixante-six milliards trois-cent soixante-un millions neuf-cent-quatre-vingt-huit mille huit-cent-soixante sept francs guinéens).

Le solde budgétaire lui se chiffre à 4 373 900 681 680 GNF (Quatre-mille trois-cent-soixante-treize milliards neuf cents millions six cent quatre-vingt-un mille six cent quatre-vingts francs guinéens).

Pour couvrir ce solde budgétaire, les conseillers nationaux ont autorisé le ministère en charge des Finances à rechercher à partir de cessions d'actifs pour 10,03 milliards de GNF; souscriptions d'emprunts pour 18 725,47 milliards de GNF: encaissements des droits de tirage spéciaux pour 1 788,44 milliards de GNF: rappels des cautions de garantie de 863,74 milliards de GNF; recouvrements des créances sur les entreprises et autres redevables pour 209,23 milliards de GNF; le recours aux ressources du compte Fonds Spécial Covid-19 en faveur du ministère de la Santé pour 392,75 milliards GNF: remboursements des emprunts obligataires pour 840,88 milliards de GNF; règlements des titres d'Etat émis pour 874,57 Mds de GNF: paiements de la dette intérieure auditée pour 400 milliards de GNF: remboursements du capital de la dette extérieure pour 954,31 milliards de GNF: réductions des restes payer de l'exercice budgétaire 2021 pour 2 600,90 Mds de GNF; remboursements des bons du trésor (y compris les intérêts) pour 11 130 milliards GNF: réception de garantie pour 815,11 milliards de GNF.

Les recettes révisées du Projet de loi de finances rectificative (PLFR) sont de 26 192,46 Mds contre une prévision initiale de 26 063,79 Mds; il apparait une augmentation de 128,67 Mds (0,49%) des recettes du budget de l'Etat.

Les recettes fiscales

Elles sont composées des recettes fiscales pour 22 314,76 milliards, des dons pour 1 152,37 milliards, des autres recettes pour 1556,88 mds et des ressources des budgets d'affectation spéciale pour 1168,mds.

Il est à noter que les recettes fiscales hors BAS baissent de 672,23 mds contre une prévision initiale de 22 986,99 mds. Cette baisse fiscales est imputable principalement à la contraction des impôts sur le commerce extérieur, les transactions internationales et sur les biens et services et service atténuée principalement par l'augmentation du niveau des impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital pour 1676,80 mds.

Dons, legs et fonds de concours

Les dons , legs et fonds de concours hors BAS FCE ont enregistré une hausse de 1074,80 mds par rapport à la LFI pour se situer à 1152, 37 mds dans le PLFR 2022. Cette hausse est principalement liée à la prise en compte des dons (appuis budgétaire de 78,03 Mds et projet pour 1074,34 Mds).

Autres recettes

La baisse de ces recettes provient essentiellement de celle du revenu de la propriété et de la vente des biens et services pour 155,88 Mds contre 1815 mds de la LFI.

Pour le ministre du budget Dr Lanciné Condé : "Nous sommes en LFR, c'est une loi rectificative. C'est-à-dire que à un moment donné de l'année, vu l'évolution du contexte, nous décidons d'ajuster les précisions initiales en tenant compte de l'état des lieux, de la situation réelle. Nous avons remarqué qu'au niveau des recettes la variation n'a été que de 0,49%. Il y a eu des baisses et des ajustements quelques parts. Mais l'effet total est insignifiant. Donc ça veut dire que le vrai débat va venir plupart lorsqu'on va commencer sur la loi initiale".

Balla Yombouno

Société de Gestion et d'Exploitation de SOUAPITI (SOGES)

Adresse : Immeuble Konkouré et Trois Gorges, Camayenne, Dixinne BP 163 Conakry, République de Guinée

DIRECTION GENERALE

Termes de Référence

Acquisition de mobilier de bureau

Elaboration	Approbation		
Section Logistique et Achats	Directeur Financier	Directeur Général Adjoint	Directeur Général
	21/09/22		22/9-2022
Mohamed Cheick BANGOURA	Foromo Denis SAGNO	Amadou DIALLO	Li JIANZHONG

1. **Contexte et Justification :**

La Guinée a saisi l'opportunité historique de réalisation de l'Aménagement Hydroélectrique de Souapiti, Cette opportunité s'est appuyée sur le succès majeur du Projet Kaléta. Après la phase de construction, une nouvelle équipe a été mise en place pour la phase d'exploitation qui a commencé depuis le 1er janvier 2021. Conformément aux recommandations du Conseil d'Administration, la SOGES a décidé de s'équiper en matériel informatique et mobilier de bureau pour son fonctionnement.

2. **Objectif général**

L'acquisition de mobilier de bureau pour le compte de la SOGES.

3. **Objectifs spécifiques**

- Acquérir le mobilier selon les caractéristiques des termes de référence ;
- Procéder à la livraison selon le planning validé par la SOGES.

4. **Attributions de la SOGES**

- Mettre à disposition du prestataire les données ;
- Valider les échantillons et le planning d'acquisition et de livraison ;
- Superviser le déroulement de la prestation ;
- Valider le rapport final de prestation.

5. **Attributions du prestataire**

Le prestataire aura à conduire les tâches ci-après :

- Acquisition du mobilier répondant aux exigences dudit TDR ;
- Livraison du mobilier ;
- Installation de l'acquisition.

6. **Livrables et échéances**

Le prestataire devra impérativement exécuter chaque livrable avant de passer à l'étape suivante :

Livrables	Dates
1. Echantillons avec le planning de livraison	Avant la signature du contrat
2. Livraison du mobilier	plus tard 3jours après la signature du contrat
3. Installation de l'acquisition	l'installation se fera parallèlement avec la livraison

7. **Durée de la prestation**

La durée totale de la prestation est estimée à 7 jours ouvrables s'étalant à compter de la signature du contrat. La bonne exécution de la mission se mesurera à travers la livraison à temps du mobilier conformément aux termes de référence.

8. **Liste et quantité**

Désignation	Type	Quantité
Bureau	Bureau avec retour	05
Armoire	métallique haute 2 portes	05
Fauteuils	Haut dossier roulant	09
	visiteur	09
	Salon	01

9. **Caractéristiques**

Bureau

Désignation	Référence
Type	Industriel
Modèle	Bureau rectangulaire
Longueur	1.7 m
Hauteur	80 cm
Epaisseur	30 mm

Armoire

Désignation	Référence
Type	Métallique
Longueur	2 m
Hauteur	1.8 m
Epaisseur	10 mm
Nombre de module de rangement	4

Salon

Désignation	Référence
Type	En tissu ou en cuir
Hauteur d'assise	40 cm
Détail	Le salon sera livré avec une table basse

10. **Profil du prestataire**

Pour être éligible dans le cadre de la présente sollicitation, le prestataire doit :

- Être une Entreprise en règle avec le droit guinéen mais aussi avec les impôts ;
- Être une entreprise spécialisée dans le domaine de fourniture de mobilier de bureau ;
- Capitaliser un minimum de trois (3) ans d'expérience dans la fourniture de mobilier de bureau ;
- Disposer de ressources nécessaires pour la prestation.

11. **Soumission de candidature**

Les prestataires intéressés sont priés de faire parvenir leur dossier de candidature comprenant les éléments suivants :

- **Dossier Administratif**
  - Lettre d'intérêt ;
  - RCCM et Code NIF à jour.
- **Offre technique**
  - Les caractéristiques des équipements ;
  - Un planning de livraison ;
  - La période de garantie.
- **Offre financière**
  - L'offre financière doit être en monnaie locale (GNF) et en cohérence avec les caractéristiques du mobilier ;
  - Une proposition financière détaillée : quantité, coût unitaire, coût total des produits.
- **Caution de soumission**
  - Payer la caution de la soumission ;
  - Le prix d'achat du cahier de charge fixé à Deux Millions de Francs Guinéens (2.000.000 GNF), non remboursable.

Les propositions techniques et financières devront être envoyées à l'adresse offres@soges-sa.com ou Immeuble Konkouré et Trois Gorges (Camayenne, Dixinne BP 163) au plus tard le 30 Septembre 2022 à 23h00 avec la mention : « Acquisition de mobilier de bureau »

Société de Gestion et d'Exploitation de SOUAPITI (SOGES)
Adresse : Immeuble Konkouré et Trois Gorges, Camayenne, Dixinne BP 163 Conakry, République de Guinée

DIRECTION GENERALE

Termes de Référence

Acquisition de matériel informatique

Elaboration	Approbation		
Section Logistique et Achats	**Directeur Financier**	**Directeur Général Adjoint**	**Directeur Général**
	21/09/22		22/9-2022
Mohamed Cheick **BANGOURA**	Foromo Denis **SAGNO**	Amadou **DIALLO**	Li **JIANZHONG**

1. Contexte et Justification :

La Guinée a saisi l'opportunité historique de réalisation de l'Aménagement Hydroélectrique de Souapiti, Cette opportunité s'est appuyée sur le succès majeur du Projet Kaléta. Après la phase de construction, une nouvelle équipe a été mise en place pour la phase d'exploitation qui a commencé depuis le 1er janvier 2021. Conformément aux recommandations du Conseil d'Administration, la SOGES a décidé de s'équiper en matériel informatique et mobilier de bureau pour son fonctionnement.

2. Objectif général

L'acquisition de matériel informatique pour le compte de la SOGES.

3. Objectifs spécifiques

- Acquérir le matériel selon les caractéristiques des termes de référence ;
- Procéder à la livraison selon le planning validé par la SOGES.

4. Attributions de la SOGES

- Mettre à disposition du prestataire les données ;
- Valider les échantillons et le planning d'acquisition et de livraison ;
- Superviser le déroulement de la prestation ;
- Valider le rapport final de prestation.

5. Attributions du prestataire

Le prestataire aura à conduire les tâches ci-après :

- Acquisition du matériel répondant aux exigences dudit TDR ;
- Livraison du matériel ;
- Installation de l'acquisition.

6. Livrables et échéances

Le prestataire devra impérativement exécuter chaque livrable avant de passer à l'étape suivante :

Livrables	Dates
1. Echantillons avec le planning de livraison	Avant la signature du contrat
2. Livraison du matériel	plus tard 3 jours ouvrables après la signature du contrat
3. Installation de l'acquisition	l'installation se fera parallèlement avec la livraison

7. Durée de la prestation

La durée totale de la prestation est estimée à 7 jours ouvrables s'étalant à compter de la signature du contrat. La bonne exécution de la mission se mesurera à travers la livraison à temps du matériel conformément aux termes de référence.

8. Liste et quantité

Désignation	Quantité
Desktop	04
Laptop	05
Imprimante	06
Onduleur	04
Photocopieuse	01

9. Caractéristiques

Desktop

Désignation	Référence
Marque	Apple / Dell / HP / Lenovo
Processeur	Intel i9
Mémoire RAM	32 Go
Capacité du disque dur	1 To SSD
Type clavier	USB / sans fil (azerty)
Type souris	USB / sans fil
Ecran	21 pouces
Version Système d'Exploitation	Windows 10

Laptop

Désignation	Référence
Marque	Apple / Dell / HP / Lenovo
Processeur	Intel i9
Mémoire RAM	32 Go
Capacité du disque dur	1 To SSD
Type clavier	USB azerty
Type souris	USB / sans fil
Ecran	14 pouces
Version Système d'Exploitation	Windows 10

Imprimante

Désignation	Référence
Marque	HP / Canon / Epson
Type d'imprimante	Wifi laser – en couleur et multifonction
Taille de support	Format A4/Legal
Capacité d'impression minimale par recharge	3000 en noir-blanc et 2000 en couleur

Onduleur

Désignation	Référence
Marque	APC / Mercury / UPS
Sortie prise	4 prises

Photocopieuse

Désignation	Référence
Marque	HP / Canon / Epson
Type	Numérique, couleur – multifonctions (format A4)
Capacité d'impression minimale par recharge	10 000 copies

10. Profil du prestataire

Pour être éligible dans le cadre de la présente sollicitation, le prestataire doit :

- Être une Entreprise en règle avec le droit guinéen mais aussi avec les impôts ;
- Être une entreprise spécialisée dans le domaine informatique ;
- Capitaliser un minimum de trois (3) ans d'expérience dans la fourniture de matériel informatique ;
- Disposer de ressources nécessaires pour la prestation.

11. Soumission de candidature

Les prestataires intéressés sont priés de faire parvenir leur dossier de candidature comprenant les éléments suivants :

- **Dossier administratif**
  - Lettre d'intérêt ;
  - RCCM et Code NIF à jour.
- **Offre technique**
  - Les caractéristiques du matériel ;
  - Un planning de livraison ;
  - La période de garantie.
- **Offre financière**
  - L'offre financière doit être en monnaie locale (GNF) et en cohérence avec les caractéristiques du matériel ;
  - Une proposition financière détaillée : quantité, coût unitaire, coût total des produits.
- **Caution de soumission**
  - Payer la caution de la soumission ;
  - Le prix d'achat du cahier de charge fixé à Deux Millions de Francs Guinéens (2.000.000 GNF), non remboursable.

Les propositions techniques et financières devront être envoyées à l'adresse offres@soges-sa.com ou Immeuble Konkouré et Trois Gorges (Camayenne, Dixinne BP 163) au plus tard le 30 Septembre 2022 à 23h00 avec la mention : « Acquisition de matériel informatique »

Société de Gestion et d'Exploitation de SOUAPITI (SOGES)

Adresse : Immeuble Konkouré et Trois Gorges, Camayenne, Dixinne BP 163 Conakry, République de Guinée

DIRECTION GENERALE

Termes de Référence

Acquisition de sept (07) véhicules

Elaboration	Approbation		
Section Logistique et Achats	Directeur Financier	Directeur Général Adjoint	Directeur Général
	21/09/22	21/09/22	21/9-2022
Mohamed Cheick BANGOURA	Foromo Dénis SAGNO	Amadou DIALLO	Li JIANZHONG

1. Contexte et Justification :

La Guinée a saisi 1'opportunité historique de réalisation de l'Aménagement Hydroélectrique de Souapiti, Cette opportunité s' est appuyée sur le succès majeur du Projet Kaléta. Après la phase de construction, une nouvelle équipe a été mise en place pour la phase d'exploitation qui a commencé depuis le Ier janvier 2021. Conformément aux recommandations du Conseil d' Administration, la SOGES a décidé de s'équiper en matériel roulant pour son fonctionnement.

2. Objectif général

L'acquisition de sept (07) véhicules 4*4 pour le compte de la SOGES.

3. Objectifs spécifiques

- Acquérir les véhicules selon les caractéristiques des termes de référence ; Procéder à la livraison selon le planning validé par la SOGES.

4 . Attributions de la SOGES

- Mettre à disposition du prestataire les données ;
- Valider les modèles de véhicule et le planning d'acquisition et de livraison;
- Superviser le déroulement de la prestation ;
- Valider le rapport final de prestation.

5. Attributions du prestataire

- Le prestataire aura à conduire les tâches ci-après :
- Acquisition des véhicules répondant aux exigences dudit TDR ;
- Livraison de la commande.

6. Livrables et échéances

Le prestataire devra impérativement obtenir une validation écrite de chaque livrable avant de passer à l'étape suivante :

Livrables	Dates
1. Modèle avec le planning de livraison	Avant la signature du contrat
2. Livraison de la commande	Plus tard 60 jours après la signature du contrat

7. Durée de la prestation

La durée totale de la prestation est estimée à 60 jours s'étalant à compter de la signature du contrat. La bonne exécution de la commande se mesurera à travers la livraison à temps des véhicules conformes aux termes de références.

8. **Liste, quantité, et spécifications des véhicules**

- **Liste et quantité des véhicules**

Désignation	Quantité
Toyota Prado TZG Super Sport Black Edition (full options) 2022	01
Toyota Prado 2.8l VX-L 6-Auto (full options) 2022	02
Toyota Fortuner 2.8l Executive 6-Auto (Full options) 2022	02
Toyota Hilux 2.8GD Executive Double Cab 6-AT (Full options) 2022	02

- **Spécifications techniques des véhicules**

✓ **Toyota Prado TZG Super Sport Black Edition (full options) 2022**

Moteur	- 2.8L (1GD-FTV) - 4x4 permanent - Cylindre 2755 cm3 - Diesel - Boite de vitesses automatique
Dimensions et capacités	- 5010 x 1885 x 1890 - Empattement en mm : 2790 - Pneus 265 / 65 R19 - Double réservoir
Fonctionnalités	- Système de navigation - Direction à 4 rayons avec ornement en cuir et bois - 5 modes de conduite (Confort, Eco, Normal, sport S) - Ecrans LED sur les sièges arrières - Caméras arrière et latéraux - Réfrigérateur intégré - Régulateur de vitesse Radar - Eclairage marchepieds latéraux - Sièges électriques - Direction assistée - Système de pré-Collision avec détection piéton
Couleur	- Noir
Type	- Tropical

✓ **Toyota Prado 2.8l VX-L 6-Auto (Full Options)**

Moteur	- 2.8L VX-L 6-Auto - 4x4 permanent - Cylindre 2755 cm3 - Diesel - Boite de vitesses automatique
Dimensions et capacités	- 4,825 x 1,885 x 1,835 - Empattement en mm : 2790 - Pneus 265 / 65 R19 - Double réservoir
Fonctionnalités	- Système de navigation - Direction à 4 rayons avec ornement en cuir et bois - 5 modes de conduite (Confort, Eco, Normal, sport S) - Ecrans LED sur les sièges arrières - Caméras arrière et latéraux - Réfrigérateur intégré - Régulateur de vitesse Radar - Eclairage marchepieds latéraux - Sièges électriques - Direction assistée - Système de pré-Collision avec détection piéton
Couleur	- Gris foncé pour le 1er véhicule - Gold (Or) pour le 2ème véhicule
Type	- Tropical
Détail	- Pneu secours sur le coffre du véhicule

✓ **Toyota Fortuner 2.8l Executive 6-Auto**

Moteur	- 2.8L - 4x4 enclenchable manuellement - Cylindre 2755 cm3 - Diesel - Boite de vitesses automatique
Dimensions et capacités	- 4795 x 1885 x 1835 - Empattement en mm : 2745 - Pneus 265 / 65 R17 - Réservoir 80 L
Fonctionnalités	- Système de navigation - Intérieur en cuir - Caméra arrière - Eclairage marchepieds latéraux - Sièges électriques - Direction assistée
Couleur	- Noir - Blanc
Type	- Tropical

✓ **Toyota Hilux 2.8GD Executive Double Cab 6-AT**

Moteur	- 2.8L - 4x4 enclenchable manuellement - Cylindre 2755 cm3 - Diesel - Boite de vitesses automatique
Dimensions et capacités	- 5325 x 1855 x 1815 - Empattement en mm : 2745 - Pneus 265 / 65 R16 - Réservoir 80 L
Fonctionnalités	- Système de navigation - Caméra arrière - Sièges électriques - Direction assistée
Couleur	- Blanc
Type	- Tropical

• Garantie

- Garantie constructeur : 3 ans / 100 000 km

- Garantie fournisseur : 20 000 km

9. Profil du prestataire

Pour être éligible dans le cadre de la présente sollicitation, le prestataire doit :

- Être une Entreprise en règle avec le droit guinéen mais aussi avec les impôts ;
- Être une entreprise spécialisée dans la vente de voitures ;
- Capitaliser un minimum de cinq (5) ans d'expérience
- Disposer de ressources nécessaires pour la prestation.

10. Soumission de candidature

Les prestataires intéressés sont priés de faire parvenir leur dossier de candidature comprenant les éléments suivants :

• Dossier Administratif

- Lettre d'intérêt ;
- RCCM et Code NIF à jour.

• Offre technique

- Les caractéristiques des véhicules ;
- Un planning de livraison ;
- La période de garantie.

• Offre financière

- L'offre financière doit être en monnaie locale (GNF) et en cohérence avec les caractéristiques des véhicules ;
- Une proposition financière détaillée : quantité, coût unitaire, coût total des véhicules.

• Caution de soumission

- Payer la caution de soumission ;
- Le prix d'achat du cahier de charge fixé à Cinq Millions de Francs Guinéens (5.000.000 GNF).

Les propositions techniques et financières devront être envoyées à l'adresse offres@soges-sa.com ou Immeuble Konkouré et Trois Gorges (Camayenne, Dixinne BP 163) au plus tard le vendredi 30 Septembre 2022 à 23h00 avec la mention : « Acquisition de véhicule ».

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS

Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile (AGAC)

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Pour le recrutement d'un consultant chargé d'accompagner
l'AGAC pour la mise en place d'un Gestionnaire
Électronique de Demandes de Survol et Atterrissage

Septembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

- CONTEXTE
- MANDAT
- LISTE RESTREINTE
- CONSISTANCE DU DOSSIER DE CANDIDATURE
- CANDIDATS RETENUS
- REMISE DES DOSSIERS DE MANIFESTATION D'INTERET
- ÉCLAIRCISSEMENT

CONTEXTE

Dans le cadre des réformes engagées pour l'amélioration de la gestion des procédures de demandes de survol et atterrissage, et en vue de rendre efficace et efficient les activités de navigation, de suivi-contrôle et de promotion de l'aviation, l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile envisage orienter son système managérial vers davantage de performance et une amélioration continue de la qualité de ses prestations dans les différents domaines d'activité.

A ce titre, la Direction Générale souhaite profiter des avantages de la mise en place d'un Gestionnaire Électronique de Demandes de Survol et Atterrissage. C'est pourquoi l'AGAC invite, par le présent Appel à Manifestation d'Intérêt, les Cabinets de Consultants ou Consultants individuels intéressés à manifester leur intérêt pour l'assister et l'accompagner pour la mise en place d'un Gestionnaire Électronique de Demandes de Survol et Atterrissage.

MANDAT

Les services du Consultant, dont la durée est estimée à 5 mois, consistent à réaliser ce qui suit :

* **Phase 1:** Analyse conceptuelle :

- l'analyse conceptuelle de la plateforme;
- La définition de l'arborescence principale de la plateforme;
- La définition des fonctionnalités et modules de la plateforme;
- La définition du workflow sur le traitement des demandes;
- La Présentation d'une maquette;

* **Phase 2:** Mise en oeuvre de l'outil

- La conception de la plateforme;
- L'implémentation des fonctionnalités;
- La mise en test de la plateforme;
- La mise en ligne de la plateforme;
- La formation des administrateurs;
- Le lancement officiel;
- La maintenance continue de la plateforme.

LISTE RESTREINTE

A l'issue de l'évaluation des manifestations d'intérêt, l'AGAC procédera à la présélection d'une liste restreinte de candidats jugés qualifiés pour réaliser la mission. Le nombre des membres de la liste restreinte sera au minimum égal à trois (3) et au maximum égal à six (6). La demande de proposition sera envoyée uniquement aux membres de la liste restreinte.

CONSISTANCE DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés devront transmettre à l'adresse indiquée au point 6 ci-après, leurs dossiers de candidature qui doivent comprendre les éléments suivants :

- Une lettre de candidature, signée du responsable légal du cabinet de consultants ou consultants et indiquant les coordonnées (adresse postale, téléphone et adresse email) et ou les nationalités des candidats. En cas de groupement, la nationalité du mandataire du groupement sera considérée comme étant celle du groupement. En cas de groupement, le dossier de candidature doit comprendre un Accord de groupement qui montre que tous les membres le constituant seront solidairement responsables pour l'exécution de la totalité du Marché conformément à ses termes. En cas de groupement solidaire, les références de ses membres seront consolidées.
- Les qualifications techniques, l'expérience en rapport avec les prestations demandées et les références concernant les marchés analogues exécutés par le candidat. Ces références, obligatoirement étayées par des attestations des bénéficiaires, doivent notamment porter sur l'expérience générale, l'expérience spécifique et toute autre référence pertinente qui démontrent que le candidat possède les capacités techniques pour exécuter les prestations requises avec indication de la nature et description sommaire du projet supervisé, du bénéficiaire (adresse et contacts téléphonique et mail), de sa période de réalisation, du coût des prestations confiées au candidat (préciser le volume incombant au candidat dans le cas d'un Groupement).
- Une offre Technique de 15 pages maximum comprenant la présentation de la société, les compétences de l'équipe du projet, la méthodologie et l'organisation du travail, le planning de mise en oeuvre, les delais de realisation, les exemples de projets similaires réalisés précédemment;
- Une offre financière détaillée intégrant tous les coûts de la prestation (conception, mise en ligne, support technique, formation, etc.).

CANDIDATS RETENUS

Pour être retenus dans la liste restreinte, les candidats devront fournir dans leur dossier de candidature la preuve qu'ils disposent des qualifications suivantes :

- Avoir réalisé avec succès, au cours des dix dernières années, au moins trois contrats de mise oeuvre de solution digitale,
- Avoir une équipe qualifiée pour la mise en oeuvre du projet;

REMISE DES DOSSIERS DE MANIFESTATION D'INTERET

Le dossier de candidature rédigé en langue française comprenant l'offre technique, l'offre financière et les CV de l'équipe projet doivent être envoyés par mail en un seul fichier sous format .zip au courriel info@agac.gov.gn ou déposés à l'adresse ci-dessous:

Dépôt par mail :

- **Objet du mail** : Offre pour la conception du Gestionnaire Électronique des Demandes de Survol et Atterrissage - Nom de la société;
- **Nom du fichier zip** : offre_gedsa_nom_de_la_societe;
- **Date limite de soumission : 14 octobre 2022 à 14h00;**

Dépôt physique:

Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile

BP 95, Conakry-Rep. de Guinée

Attention : M. Abdoulaye SOMPARE

Abdoulaye.sompare@agac.gov.gn

Tél :(+224) 627 27 24 40

Et porter la mention :

« Appel à manifestation d'intérêt N°02/DG/2022 pour le recrutement d'un consultant chargé d'accompagner l'AGAC pour la mise en place d'un Gestionnaire Électronique de Demandes de Survol et Atterrissage ».

ÉCLAIRCISSEMENT

Pour toute demande d'éclaircissement relative au présent avis, les candidats intéressés doivent s'adresser à l'adresse indiquée ci-dessous :

M. Mohamed Lamine YANSANÉ

Sous-Directeur Informatique et Digitalisation

BP 95, Conakry-Rep. de Guinée

E-mail : lamine.yansane@agac.gov.gn

Tél :656 888 300

Le Directeur Général

Ministère des Transports
Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile
Le Directeur Général

Mohamed Kobélé KEITA

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Les textes réglementaires enfin réactualisés !

Caducs, tels étaient les textes régissant les établissements universitaires de Guinée. C'est pour changer de paradigme que les différents responsables sous la houlette de la Conseillère juridique du département en charge des questions universitaires se sont donné rendez-vous dans la ville des agrumes pour réviser ces statuts qui datent depuis 1989.

Revus 33 ans après leurs rédactions, il faut souligner que l'équipe de Dr Diaka Sidibé ne ménage aucun effort pour qualifier l'enseignement supérieur en République de Guinée. Pour joindre l'utile à l'agréable, ces hauts cadres, Docteurs et Professeurs pour la plupart, ont préféré se mettre en retraite de cinq jours allant du 12 au 16 septembre 2022, dans le but d'apporter des réformes courageuses visant d'une part à améliorer les textes existants et d'autre part, à mettre en place les conseils d'administration dans les institutions d'enseignement supérieur (IES).

Koumba Madeleine Millimono, Conseillère juridique de la ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, a indiqué que : « Ces nouveaux textes, s'ils sont adoptés, peuvent qualifier notre enseignement et l'éducation de nos enfants. Aujourd'hui, il y a beaucoup de critères pour qualifier l'éducation et la Guinée ne peut plus évoluer à vase clos. On est dans le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) qui est créé pour que le diplôme de nos enfants soit accepté à l'étranger. Et pour que nos professeurs, nos enseignants chercheurs puissent travailler à l'extérieur comme les autres enseignants qui viennent chez nous. Pour cela, il faut qu'il y ait un cadre réglementaire qui pousse les gens à aller vers la qualification. Et si ces textes sont adoptés, ils vont beaucoup booster l'enseignement supérieur et la recherche scientifique ».

Au total, 13 textes ont été revus au cours de cet atelier de réactualisation et réadaptation des textes réglementaires et attendent prochainement d'être adoptés et vulgarisés, a conclu Mme la Conseillère.

Satisfaite de la démarche, Pr Djénabou Barry, directrice générale de l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication (ISIC) et vice-présidente de la Conférence des Recteurs et Directeurs de Guinée (CRDG) s'est réjouie au nom de ses pairs des nombreux échanges instructifs qui ont permis de faire non seulement le diagnostic de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique mais aussi, de doter les institutions de textes réglementaires appropriés.

Même son de cloche pour le Secrétaire général du syndicat des enseignants. « Les textes soumis sont des textes qui sont bien fouillés, et qui viennent répondre à beaucoup de frustrations au sein de l'enseignement supérieur. Nous sommes satisfaits des textes révisés et nous souhaitons qu'il y ait des moyens, afin d'en faire autant pour ceux qui n'ont pas connu de révision », dit-il.

Toujours présent aux côtés du ministère en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation, le Gestionnaire du projet Booster les compétences pour l'employabilité des jeunes (BOCEJ), Abdoulaye Diallo dira que : « les textes qui ont été révisés ont tenu compte de la situation actuelle de la Guinée mais aussi de la situation future en partant des textes de la sous-région et de certaines réalités à l'international. Nous voulons que le ministère de l'Enseignement Supérieur guinéen soit à l'image des autres ». Et plus loin, il a salué l'engagement pris par les autorités de mettre en place d'ici la fin de l'année, les conseils d'administration dans les différentes institutions d'enseignement supérieur. Un acte qui sera nécessairement appuyé par le Bocej car, il s'inscrit dans l'atteinte des objectifs dudit projet.

A entendre les propos des uns et des autres, pour le Secrétaire général du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, Dr Faciné Conté, la révision de ces textes constitue un nouveau départ marquant le rayonnement du système éducatif.

Saluant l'approche de complémentarité et de synergie entre les institutions engagées dans la qualification et le perfectionnement de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation en République de Guinée, il a indiqué que : « les cinq (5) jours d'intenses travaux ont permis de faire des amendements qualitatifs et d'apporter des innovations à nos textes qui étaient dans un état de caducité et d'inadaptabilité ». Et de poursuivre : « Même si aujourd'hui, ces efforts sont à consolider mais force est de reconnaître qu'un grand toilettage de ces textes a été fait grâce à de réels engagements de la part de l'ensemble des parties prenantes. Cela m'amène à dire que la tenue de cette rencontre est tombée à point nommé au vu des résultats restitués ».

Des résultats que sont entre autres :

- l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et l'innovation ;

- l'actualisation et l'harmonisation des actes de création des universités, des instituts, des écoles Supérieures et des études avancées ;

- la valorisation des primes, des indemnités, des heures supplémentaires et des missions d'enseignement ;

- la prise en compte des régimes disciplinaires et de protection sociale ainsi que des mécanismes de récompenses…

Mame Diallo

Les mots de satisfaction du Directeur général de l'enseignement supérieur

Au sortir d'une semaine d'intenses travaux, les recteurs et directeurs des universités de Guinée ont passé en revue les textes statutaires de l'enseignement supérieur. Ce qui représente pour le directeur général, Dr Oumar Doumbouya, un ouf de soulagement.

« Nous avons actualisé et harmonisé les textes statutaires de l'enseignement supérieur. Ce sont ces textes qui font en sorte que l'enseignement supérieur marche très bien, mais il se trouve que la plupart de ces textes étaient caduques. Parce que certains ont été rédigés depuis 1989 et 1993 », s'en félicite-t-il.

Plusieurs textes ont été largement nettoyés à savoir entre autres le statut du personnel enseignant, le statut des universités et instituts d'enseignement supérieur et aussi des écoles de tourisme et de l'hôtellerie, le statut de la recherche scientifique. « Concernant le statut de l'enseignant, les textes revus portaient sur des conditions de rémunération, d'octroi de prime, des conditions de voyage d'étude et même les conditions syndicales. Parlant des textes statutaires des universités et des instituts d'enseignement supérieur mais aussi des écoles de tourisme et de l'hôtellerie. Et

aussi le statut de la recherche scientifique, c'est-à-dire que nous avons des centres dont il fallait revoir les statuts ; l'autre problème était que certaines universités avaient été créées par arrêté et d'autres par décret. Les deux par décret sont Gamal Abdel Nasser et Jelius Nyerere de Kankan. Et les quatre autres n'ont pas été créées avec les dénominations qu'elles ont aujourd'hui. Ce qui veut dire que le statut des universités qui a été révisé a tenu d'abord compte de la dénomination actuelle des universités mais aussi nous avons fait un texte type que chaque université prendra pour écrire ses propres statuts », dit-il. Avant de préciser que : « tout est harmonisé et normalisé. Comme ça, nos universités peuvent se comparer aux universités de la sous-région avec le standard international», dit-il.

Cet atelier, à en croire le directeur général, a aussi été un moment d'apprentissage, de découverte et d'appropriation des textes réglementaires. Car la rencontre a connu la présence d'anciens recteurs et directeurs à la retraite pétris d'expérience dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

M.D

CRÉATION THÉÂTRALE

"La Cargaison", sur scène !

Enfin disponible ! La pièce de théâtre ''La Cargaison'', écrite et mise en scène par Souleymane Thiân'güel Bah a été jouée en première, ce vendredi, 16 septembre au Centre Culturel Franco-Guinéen, Sory Kandia Kouyaté, devant un parterre de personnalités publiques, des hommes de théâtre et d'art et des journalistes.

La Cargaison est cette pièce de théâtre de l'auteur et metteur en scène, récipiendaire du prix RFI Théâtre 2020 qui n'est autre que l'actuel Secrétaire général du ministère de l'Information et de la Communication. Inspirée de l'assassinat d'une dizaine de jeunes Guinéens qui manifestaient un jour d'octobre 2019 contre le non changement de la Constitution à l'époque.

Sur scène, on pouvait voir des cadavres trimballés çà et là, entre l'hôpital, la mosquée, le cimetière, la rue… partout ces cadavres erraient, pris au piège entre deux parties : celle des amis manifestants qui voulaient les offrir des funérailles grandioses et l'autre côté, les régulateurs de l'ordre d'alors. Et dans la cargaison dont il est objet dans cette création théâtrale, on entendait aussi des voix s'élever, aussi étonnant que cela puisse paraître, la pièce donnait la parole aux hommes et femmes morts, au corbillard, au bébé dans le ventre de sa mère et même à la balle. Quelle folie ! Oui bien qu'il sagit d'un sujet sensible, le metteur en scène nous fait vivre à la fois les violences et tragédies sur un ton ironique mais sincère.

Assistée à la mise en scène par Rouguiatou Camara, cette pièce de théâtre a connu le jeu d'éminents comédiens que sont : Moussa Doumbouya alias Petit Tonton, Serge Koto du Bénin et notre musicienne Khady Diop qui a interprété le rôle de la Balle avec brio. Le décor et les costumes ont été bien inspirés par Ange Blédja Kouassi sous la lumière d'Adama Keïta, le spécialiste maison du CCFG. Le tout avec un vocabulaire corporel adapté de Serge Aimé Coulibaly assisté de Sayouba Sigué.

Après cette belle interprétation par ces artistes en Guinée, la pièce théâtrale ''La cargaison'' prendra son envol pour d'autres horizons sur la scène internationale.

Ibrahima Sory Bangoura

PERCUSSION ET DANSES TRADITIONNELLES

Restaurer les lettres de noblesse

Comment rouvrir la voie à la revalorisation de la percussion guinéenne une valeur qui a fait tant son chemin en Guinée et à travers le monde ? Cette question préoccupe la Direction du Centre International de Percussion et le Département en charge de la Culture. A leurs yeux, il est temps de redonner à ce secteur son lustre d'antan et lui accorder ses lettres de noblesse.

Si la relance de cette activité suppose la mise en branle de nos valeurs traditionnelles à travers des instruments, groupes, rites, rythmes, masques et messages codés, le Directeur général adjoint du Centre International de Percussion, Abdoulaye Aïssata Bangoura mise d'abord sur des hommes, la gestion, la formation et des stratégies à élaborer. L'objectif est de remettre en selle nos danses traditionnelles et percussions sans cesse citées comme référence en Afrique.

Pour ainsi faire renaitre de ses cendres cette discipline artistique peu connue de la nouvelle génération, une astuce est déjà trouvée : mettre en place un cadre législatif et réglementaire dans le domaine de la gestion et de la promotion des percussions ; veiller à leur application ; encourager l'ouverture des centres de formation en percussions ; favoriser les stages de formation en percussions et danses traditionnelles en République de Guinée ; appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies, programme et projets en matière de promotion et de développement des percussions ; favoriser la création d'emplois générateurs de revenus dans ce domaine ; procéder à l'inventaire des instruments des percussions en relation avec les services concernés.

La Direction du Centre International de Percussion ne compte pas se limiter là. Elle envisage également la mise à jours du répertoire national des percussions ; le développement des activités de réaction et de diffusion des spectacles de percussions ; le respect des conventions et accords en la matière ; l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de formation et de perfectionnement des artistes, des techniciens et des encadreurs de percussions ; la promotion des instruments, rythmes, groupes, rites et masques liés aux percussions.

Pour ajouter l'utile à l'agréable, la participation de notre pays aux rencontres nationales, sous régionales, régionales et internationales sur les questions de percussions reste envisageable.

La réalisation de ces différentes stratégies, dit-il va sans doute apporter un coup de piston à la revalorisation de nos coutumes et mœurs, de nos instruments traditionnels qui ont émerveillé toute l'Afrique pendant des décennies.

A rappeler que toutes ces stratégies ont un coût dont l'élaboration des textes de lois sur la taxation des instruments qu'ils soient modernes ou traditionnels : « Parce que, vous n'êtes pas sans savoir que nos instruments exportés vers l'extérieur n'ont pas de retombées pour l'État guinéen. Il faut à ce titre taxer les instruments modernes importés pour pouvoir freiner leur évolution dans notre pays, afin que nos artistes puissent s'intéresser à fond à l'apprentissage de nos instruments traditionnels.

En termes de perspectives, on note que : « Pour le moment, nous avons pu recenser les groupes de percussion et de danses traditionnelles du Grand Conakry qui sont à date, au nombre de 51. Une fois la subvention du deuxième trimestre obtenue, nous organiserons une immersion à l'intérieur du pays pour sélectionner les groupes à recenser pour pouvoir bien les structurer », a expliqué le DGA du Centre.

M. Bangoura n'a pas caché également les ambitions de sa Direction quant à l'organisation d'un concours national de percussion, de la biennale internationale de percussion et de la foire de percussion en Guinée pour dénicher des talents qui pourront être compétitifs sur le plan international.

Sékouba Kourouma

JUSTICE

Remue-ménage dans les Cours et Tribunaux

Selon un décret rendu public, le président de la transition le colonel Mamadi Doumbouya, sur proposition du ministre de la Justice et avis conforme du Conseil supérieur de la magistrature, a procédé lundi 19 septembre 2022, à un remue-ménage au sein de la Justice. Certains ont vu leur rêve se réaliser, d'autres font face à un nouveau cauchemar.

1. Cours suprême

Conseillère : Madame Makoya Camara, précédemment présidente du tribunal de première instance de Dixinn ;

2. Cour d'appel de Conakry

– Siège/Président de la sixième chambre civile, économique et administrative : Monsieur Pierre Lamah, précédemment président du tribunal de commerce de Conakry ;

- Parquet/Procureur général : Monsieur Yamoussa Conté, précédemment président du tribunal de première instance de Labé.

- Parquet/Procureur général : Monsieur Yamoussa Conté, précédemment président du tribunal de première instance de Labé.

3;Tribunal de première instance de Kaloum

– Siège/Président de la section correctionnelle : Monsieur Ibrahima Diallo, précédemment jugé de paix de Mali ;

– Parquet/Procureur de la République : Monsieur Mamoudou Magassouba, confirmé ;

Substitut du Procureur : Madame Wido Béavogui, précédemment Substitut du procureur de la république près le Tribunal de première instance de Coyah.

4. Tribunal de première instance de Dixinn

– Siège/Président : Monsieur Ibrahima Sory 2 Tounkara, précédemment en service au tribunal de première instance de Coyah ;

Juges : Monsieur Aboubacar Thiam, précédemment président du tribunal de première instance de N'Zérekoré ; Monsieur Kabinet Keita, précédemment président de la section correctionnelle du tribunal de première instance de Kaloum ; Monsieur Alpha Saidou Sylla, précédemment président du tribunal de première instance de Kindia ; madame Fanta Alama Camara, précédemment juge au tribunal de première instance de Mafanco.

– Parquet/Procureur de la République : monsieur Algassimou Diallo, confirmé ;

Substituts du Procureur de la République : Monsieur Sidiki Camara, précédemment Procureur de la République près le Tribunal de première instance de N'Zérekoré ; Monsieur Amadou Oury Diallo, précédemment Procureur de la République près le tribunal de première de Labé ; Monsieur Abdoulaye Babadi Camara, précédemment Procureur de la République près le Tribunal de première instance de Boké ; Monsieur Amadou Diallo, précédemment procureur de la République près le Tribunal de première instance de Forécariah ; Monsieur Fodé Bintou Keïta, précédemment Juge de paix de Youmou ; Madame Djenè Cissé, précédemment substitut du procureur de la République près le Tribunal de première instance de Mafanco ; Monsieur Fadouwa Mansaré, précédemment juge au tribunal de première instance de Kankan.

5. Tribunal de première instance de Mafanco

– Parquet/Procureur de la République : monsieur Kanfori Ibrahima Camara, précédemment procureur de la République près le tribunal de première instance de Koundara.

6. Tribunal de première instance de Coyah

– Président : Monsieur Mohamed Kaba , précédemment Conseiller à la CRIEF.

7.Tribunal de première instance de Forécariah

Procureur de la République : Monsieur Abdoul Aziz Diallo, précédemment juge d'instruction au Tribunal de première instance de Dubréka.

8. Tribunal de première instance de Kindia

- Président : Monsieur Amadou Saïkou Barry, précédemment Conseiller à la CRIEF.

9.Tribunal de première instance de Boké

- Procureur de la République : monsieur Lansana Cissé, précédemment président du tribunal de première instance de Siguiri ;

- Substitut du Procureur de la République : Monsieur Thierno Mouctar Diallo, précédemment Juge d'instruction au Tribunal de première instance de Dixinn ;

10. Tribunal de première instance de Labé

- Président : Monsieur Oumar Kadiatou Sylla, précédemment Juge au tribunal de première instance de Coyah ;

- Procureur de la République : Monsieur Abdoulaye Israël Kpogomou, précédemment Procureur de la République près le tribunal de première instance de Mafanco ;

- Substitut du procureur de la République : Monsieur Cé Avis Gamy, précédemment substitut du Procureur de la République près le Tribunal de première instance de Dixinn.

11. Tribunal de première instance de Koundara

- Procureur de la République : Monsieur Patrice Koma Koïvogui, précédemment substitut du Procureur de la République près le Tribunal de première instance de Boké.

12. Tribunal de première instance de Siguiri

-Président : Monsieur Mohamed Sylla, précédemment Conseiller à la Cour d'appel de Kankan

- Substitut du Procureur de la République : Monsieur Mohamed Konaté, précédemment substitut du Procureur de la République près le Tribunal de première instance de Mafanco.

13. Tribunal de première instance de N'Zérekoré

- Président : Monsieur Mamadou Saliou Diakité, précédemment juge d'instruction de la justice de paix Mali.

- Procureur de la République : Monsieur Abdoulaye Kourouma, précédemment en service à la cour d'appel de Kankan.

14. Tribunal pour enfant

- Procureur spécial près le tribunal pour enfant : monsieur Mohamed Lamine Konaté, confirmé.

15. Tribunal de commerce de Conakry

- Président : Monsieur Sékou Kandé, précédemment président de section au dit tribunal.

16. Justice de paix de Youmou

- Juge de paix : Monsieur Chérif Kaba, précédemment juge d'instruction au Tribunal de première instance de Siguiri.

17. Justice de paix de Mali

- Juge de paix : Monsieur Sékou Sangaré, précédemment substitut du Procureur de la République près le tribunal de première instance de Dubréka ;

- Juge d'instruction : Monsieur Faro Kolié, précédemment d'instruction au Tribunal de première instance de Kankan.

18. Justice de paix de Guéckédou

- Juge de paix : monsieur Jacob Pogba Bilivogui, précédemment juge d'instruction à ladite juridiction ;

- Juge d'instruction : monsieur Ibrahima Kallo, précédemment juge d'instruction au tribunal de première instance de Kissidougou.

Balla Yombouno

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice – Solidarité

MINISTERE DU TRAVAIL ET
DE LA FONCTION PUBLIQUE

N°3129/MTFP/CAB/2022

Conakry, le 15 septembre 2022

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Ministère du *Travail et de la* Fonction Pub/igue *(MTFP)*

AMI N°001/MTFP/CA8/2022

I. Le présent avis à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des Marchés publics.

2. Le Ministère du Travail et de la Fonction Publique à travers la Direction Nationale du Travail, de l'Emploi et des Lois Sociales (DNTELS) a sollicité et obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget 2022 auprès du *gouvernement* des fonds, afin de financer *te recrutement d'un cabinet pour ta révision du Code de sécurité sociale de la République de Guinée,* et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché *de prestation intellectuelle relatif au recrutement d'un cabinet pour la révision du Code de sécurité sociale.*

3. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation décrite ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ladite prestation (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations intellectuelles et notamment les références concernant l'exécution des marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas dix (10) pages environ. Les candidats doivent être des juristes, spécialistes des questions de sécurité sociale et avoir une très bonne connaissance de la législation du Travail, de la Protection sociale et disposant d'au moins dix (10) ans d'expérience dans l'élaboration et la révision du cadre juridique et institutionnel du régime de protection sociale. Une liste de candidats qui ne saurait être supérieure à huit (8) présentant au mieux les aptitudes requise s pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières sur la base du Dossier de Demande de Proposition qui leur sera remis pour la réalisation de la prestation requise ; un candidat sera sélectionné selon la méthode : sélection fondée sur la qualité et le coût (sélection qualité-coût), basée notamment sur l'expérience de la firme, la qualification des experts, la méthodologie de travail proposée et le montant de la proposition.

4. La procédure de la présente manifestation d'intérêt sera conduite en application des articles 33 et 35 du code des marchés publics.

5. Les candidats seront évalués selon les critères suivants:

a. Expérience générale

b. Expérience spécifique (dans les pays de la zone Conférence Interafricaine de Prévoyance Sociale (CIPRES))

c. Disp o nib ilit é decompétences parmi le personnel d'encadrement

NB: Toute fois, il y a lieu de préciser que les candidats seront classés en fonction de leurs années d'expériences spécifiques fournies.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence (TOR) a up rès **du Ministère du Travail et de la Fonction Publique** : Mme Salématou CONDE, Tel : 628 85 23 15 salimayans@gmail.com et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Ministère du Travail et de la Fonction Publique, 2ème étage, Bureau **PRMP du Lundi au Jeudi de 08h 00 mn à 16h 00 mn et le Vendredi de 9h 00 mn à 13h OOmn .**

7. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à la même adresse au plus tard **le lundi 10 Octobre 2022 à 10h 00min.**

Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique

Julien YOMBOUNO

ASCAD

165 chauffeurs des Garages du Gouvernement reçoivent leurs attestations de fin de formation

Ayant suivi avec ''succès'' une formation civique et citoyenne adaptée au métier de conducteur au Centre Service Civique d'Action pour le Développement Général Kèlèfa Diallo sis au Camp Alpha Yaya Diallo à Conakry, les 165 conducteurs des Garages du Gouvernement ont reçu le mercredi 21 septembre dernier, leurs attestations de fin de formation.

C'est le vérificateur général, Dr Joseph Togna Doré qui a représenté le ministre secrétaire général de la Présidence de la République, Colonel Amara Camara à cette cérémonie de remise d'attestations en présence de plusieurs personnalités dont le Directeur général de l'Agence du Service Civique d'Action pour le Développement (ASCAD), Colonel Mohamed Amine Camara et d'autres invités non des moindres. Selon le responsable ledit centre (Général Kèlèfa Diallo), cette formation constitue l'aboutissement d'un travail collectif considérable entre la direction générale de l'ASCAD et la direction générale des Garages du Gouvernement. Sur une période de trois (3) mois, dira-t-il, le Centre Scad Général Kèlèfa Diallo a eu la lourde charge d'inculquer aux 165 chauffeurs des Garages du Gouvernement des valeurs civiques et citoyennes leurs permettant d'assumer plus efficacement leur fonction. *« La formation a été axée sur la mise en condition physique des stagiaires ; Le civisme et les bonnes manières sur la circulation ; Le code de la route et les signalisations routières ; Les accidents de la circulation routière et le secourisme ; Les infractions au code de la route ; le respect de soi ; L'Hygiène-Santé-Environnement entre autres »,* a précisé Capitaine Laye Mamoudou Konaté, avant d'affirmer que les objectifs de la formation étaient entre autres de mettre en œuvre la politique de l'Agence pour l'instauration d'une discipline collective dans l'administration publique ; Renforcer les compétences transversales des cadres et agents du service ; Créer un nouveau dynamisme orienté vers l'excellence. De son côté, le Directeur général des Garages du Gouvernement, Abdoulaye Senkoun Kaba a tout d'abord remercié sa hiérarchie qui, selon lui, n'a ménagé aucun effort pour rendre possible ladite formation. *« Cette formation rentre dans le cadre des réformes engagées par la direction générale des Garages du Gouvernement à travers le CNRD (…) Chers collègues chauffeurs, après plusieurs semaines de formation dense dans de différentes thématiques, vous recevez aujourd'hui vos attestations de fin de formation. Et c'est l'occasion pour moi de vous féliciter pour votre sérieux et votre assiduité tout au long de la formation. Sachez désormais que vous êtes nos ambassadeurs auprès de nos hôtes »,* a-t-il mentionné, avant d'adresser ses vifs remerciements aux formateurs pour leur abnégation et leur engagement. A en croire le colonel Mohamed Amine Camara, depuis sa création à nos jours, sa structure (ASCAD) a incorporé plus de 3200 volontaires stagiaires (filles et garçons) dans 17 métiers de formation repartis dans les secteurs de bâtiment et des travaux publics, de l'hôtellerie, de l'agriculture, de la sécurité privée, de la mécanique avec un taux d'insertion moyen de plus de 70%. *« Depuis l'avènement du CNRD le 5 septembre 2021, l'ASCAD et ses partenaires se sont engagés dans un dynamisme nouveau ; celui d'instaurer la montée en puissance effective de l'institution qui se traduit entre autres par l'ouverture de deux (2) centres SCAD (Kankan et Boké) qui s'ajoutent à ceux de Conakry et de Kindia… »* Au nom du ministre secrétaire général de la Présidence de la République, le vérificateur général a prodigué d'utiles conseils aux chauffeurs. *« Je voudrais féliciter nos chauffeurs qui ont reçu cette formation pour leur patience, pour leur diligence et pour leur assiduité durant le programme de formation. J'ai entendu que vous avez été formés au Code de déontologie, au Code d'éthique dont la connaissance valorise votre métier. Sachez que vous êtes aussi une vitrine pour notre pays parce que vous faites partis des premiers contacts des hôtes de la République. C'est vous qui transportiez les Ambassadeurs accrédités auprès de notre pays, c'est vous aussi qui transportiez à l'aéroport les hommes d'Affaires que notre pays accueil. Et de ce point de vue, votre travail est important. C'est pour cela que vous avez reçu cette formation pour être de véritables ambassadeurs et montrer qu'en Guinée, lorsqu'un étranger oublie son téléphone dans la voiture, le chauffeur peut le lui restituer ».* La cérémonie a pris fin par la remise des attestations et un défilé ''géant'' des chauffeurs formés.

Youssouf Hawa Keita

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

PMCR

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL - JUSTICE – SOLIDARITÉ

DEMANDE DE MANIFESTATIONS D'INTERET
SELECTION D'UN CONSULTANT

N°21/CI/MAGEL/PMCR/2022

PAYS : GUINEE

PROJET DE MOBILITE ET DE CONNECTIVITE RURALES (PMCR)

No de Prêt/Crédit/Don : **IDA-D4120**

Recrutement et prestations d'un cabinet pour le contrôle et la surveillance des travaux de réhabilitation de 313,624 km de pistes et de construction des infrastructures communautaires le long desdites pistes dans les préfectures de Boké et Coyah

No. de référence (selon le Plan de Passation des marchés): **GN-PMCR-294245-CS-QCBS**

La *République de Guinée* a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir les coûts du Projet de Mobilité et de Connectivité Rurales (PMCR), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce *don* pour effectuer des paiements au titre de services de consultants.

Les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission peuvent être obtenus aux adresses indiquées ci-dessous :
coordination.pmcrguinee@gmail.com, passation.pmcrguinee@gmail.com

L'Unité de Coordination du Projet de Mobilité et de Connectivité Rurales (PMCR) invite les consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères relatifs à la qualification et l'expérience sont les suivants :

Qualification du consultant : 100 points
1.1 Experience Générale : 20 points

Avoir au moins dix (10) ans d'expérience générale.
1.2 Experiences spécifiques: 60 points

Prouver qu'il possède des capacités professionnelles et une expérience avérée en Afrique subsaharienne pour avoir réalisé au cours des sept (7) dernières années :

(i) au moins trois (3) opérations de contrôle et de surveillance des travaux de réouvertures, d'entretien ou de réhabilitation en route de terre en utilisant l'approche par traitement des points critiques sur un linéaire cumulatif d'au moins 100 km et comprend au moins un des cas de travaux de construction et de réhabilitation d'ouvrages en béton armé (buses, dalots) ;

(ii) au moins deux (2) missions de contrôle et surveillance des travaux de constructions des infrastructures communautaires (magasins et forages) d'envergure.

Les preuves d'une telle expérience, (natures de la mission, pays, dates, administration responsable, attestation, etc.) devront être fournies.

II. Capacité technique et administrative du consultant : 20 points

Documents administratifs justifiant de l'existence juridique du cabinet et l'organisation du cabinet.

N.B : Conformément au Paragraphe 7.f de l'annexe XII du Règlement des passations des marches définies pour les Emprunteurs de la Banque mondiale Première Publication – Juillet 2016 ; Seconde Edition – Novembre 2017 ; Troisième Edition – Juillet 2018 ; Quatrième Edition – Novembre 2020 : au stade AMI : « La Présélection se fonde en principe sur les critères suivants : les activités principales, le nombre d'années d'exercice, l'expérience voulue, la capacité technique et administrative des entreprises. Le personnel clé n'est pas évaluer à ce stade » de la constitution de la liste restreinte.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 1.9 de la Section III de : « BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition juillet 2016, mis à jour Novembre 2017 et aout 2018, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables. Veuillez noter les dispositions additionnelles suivantes relatives au conflit d'intérêts dans le cadre des Services objet de la présente Sollicitation de manifestation d'intérêt (*informations sur le conflit d'intérêt spécifique à la mission conformément au paragraphe 3.17 du Règlement, si applicable)* :

Les Consultants ne peuvent être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres clients. Ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité de remplir leur mandat au mieux des intérêts de l'Emprunteur. Sans préjudice du caractère général de ces dispositions. Les consultants ne peuvent être engagées dans les circonstances énoncées ci-après :

b. Aucune entreprise engagée par l'emprunteur pour fournir des services de consultants pour la préparation ou l'exécution d'un contrat (ni aucune entreprise affilée qui la contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise ultérieurement à livrer des Fournitures, réaliser des Travaux ou des Fournir des services Autres que des Services de consultants consécutifs ou directement liés auxdits Services de Consultants. Cette disposition ne s'applique pas aux diverses entreprises (consultants, entrepreneurs ou fournisseurs) qui, collectivement, s'acquittent des obligations de l'adjudicataire d'un marché clés en main ou d'un marché de conception-construction.

***c.** Aucun Consultant (y compris le personnel et les sous-consultants à son service) ni aucun prestataire affilé (qui le contrôle directement ou indirectement, qu'il contrôle lui-même ou qui est placé sous un contrôle commun) ne peut être engagé pour une mission qui, par sa nature, crée d'autres missions.*

d. Les Consultants (y compris les experts, le personnel et les sous-consultants à leur service) qui ont une relation professionnelle ou familiale étroite avec tout cadre de l'emprunteur, de l'organisme de l'exécution du projet, d'un bénéficiaire d'une fraction du financement de la Banque ou de toute autre partie représentant l'Emprunteur ou agissant en son nom qui participe directement ou indirectement à tout segment :

- de la préparation des termes de référence de la mission ;
- du processus de sélection pour le contrat ; ou
- de la supervision du contrat, ne peuvent être attributaires d'un contrat, sauf si le conflit résultant de ladite relation a été réglé d'une maniéré que la Banque juge satisfaisante tout au long du processus de sélection et de l'exécution du contrat.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de **Sélection Basée sur la Qualité et le Coût (SBQC)** telle que décrite à la Section VII du Règlement des passations des marches définies pour les Emprunteurs de la Banque mondiale Première Publication – Juillet 2016 ; Seconde Edition – Novembre 2017 ; Troisième Edition – Juillet 2018 ; Quatrième Edition – Novembre 2020.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : D*u lundi au vendredi* à Immeuble Kalinko, Bloc A, 4ème étage, appartement B2, Quartier Cité Ministérielle, Corniche nord Commune : Dixinn de *9 heures à 16h30. Passation de marchés : +224 625 65 68 79*

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées par courrier électronique passation.pmcrguinee@gmail.com au plus tard le 10 octobre 2022 à 16h00 (heure locale). *L'objet de l'email doit porter la mention* **: N°21/CI/MAGEL/PMCR/2022** *«* **Recrutement et prestations d'un cabinet pour le contrôle et la surveillance des travaux de réhabilitation de 313,624 km de pistes et de construction des infrastructures communautaires le long desdites pistes dans les préfectures de Boké et Coyah***».*

Les gros fichiers peuvent être transmis par lien : google drive, we transfer, etc. à l'Unité de Coordination du Projet de Mobilité et de Connectivité Rurales (PMCR)
A l'attention de : Monsieur le Coordonnateur du PMCR
Tél : *+224 622 549955*

Fait à Conakry, le 21 septembre 2022

MAGEL - PMCR
Le Coordonnateur
République de Guinée

Mamadi KABA
Coordonnateur du PMCR

cyanmagentajaunenoir

TRAVAIL JUSTICE SOLIDARITE

CNRD

Comité National du Rassemblement
pour le Développement

1an

HOROYA
Quotidien national